

DÉLIBÉRATION n° CA-17-11-2023-07 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 17 novembre 2023

Modification de la feuille de route pour la science ouverte

Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-2, L. 123-3, L. 123-4-1, L. 123-5, L. 123-6, L. 611-8, L. 712-6-1 et L. 952-3 ;
- Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 112-1, L. 114-3-1, L. 211-2, L. 411-1, L. 411-3 et L. 533-4 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 300-2 et L. 323-1 à R. 323-7 ;
- Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 122-5 et L. 342-3 ;
- Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;
- Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique ;
- Vu le plan national pour la science ouverte en date du 4 juillet 2018 ;
- Vu le deuxième plan national pour la science ouverte : « Généraliser la science ouverte en France 2021-2024 » ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers et son règlement intérieur ;
- Vu la délibération n° CA-13-07-2016-13 en date du 13 juillet 2016 portant approbation du système d'archivage de publication HAL au sein de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° CA-15-04-2022-09 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 15 avril 2022 portant Règlement général des unités de recherche ;
- Vu la délibération n° CA-07-04-2023-02 portant lignes directrices de gestion RIPEC ;
- Vu la délibération n° CA-17-06-2022-06 portant adoption de la Feuille de route pour la Science ouverte à l'université de Poitiers ;
- Vu les lignes directrices de gestion promotion, telles qu'adoptées après avis du Comité social d'administration du 3 mars 2023 ;
- Vu l'avis de la Commission recherche de l'université de Poitiers en date du 8 juin 2023 ;
- Vu le relevé de conclusions du Comité social d'administration en date du 10 novembre 2023 portant avis favorable à la majorité à la feuille de route science ouverte ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte

TITRE 1 : MODIFICATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

Article 1 :

Il est ajouté au cinquième alinéa de l'axe 1, après le point disposant : « L'UP demande que la partie "publications" des sites internet des laboratoires soit alimentée exclusivement des productions référencées dans Hal », un point disposant : « Elle autorise le SCD à déposer dans Hal les versions PDF éditeur des articles diffusés sous licence Creative Commons dont l'auteur de correspondance est une chercheuse ou un chercheur de l'Établissement ».

Article 2 :

Au sixième alinéa de l'axe 5, le point disposant : « Demande que les membres de sa communauté scientifique intègrent le lien Hal de leurs publications dans la bibliographie demandée pour toutes leurs demandes de financement, de réponse à un appel à projet interne, de promotion locale ou de congé-recherche » est remplacé par la rédaction suivante : « Demande que les membres de sa communauté scientifique intègrent le lien Hal de leurs publications dans la bibliographie demandée lors de leurs réponses à un appel à projet interne et leurs demandes de financement, de promotion locale, de congé-recherche ou de prime. »

Article 3 :

La version actualisée de la Feuille de route pour la Science ouverte à l'université de Poitiers figure en annexe 1 de la présente délibération.

TITRE 2 : MODIFICATION DE LA GRILLE ANNEXÉE AUX LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RIPEC

Article 4 :

La grille figurant en annexe 2 de la délibération n° CA-07-04-2023-02 portant lignes directrices de gestion RIPEC en date du 7 avril 2023 comprend dans la partie « Activités scientifiques » les mentions additionnelles suivantes à renseigner :

« Les publications des quatre dernières années sont signalées ou déposées sur le portail Hal UP : Oui - Non »

Article 5 :

La version actualisée de la grille mentionnée à l'article 4 de la présente délibération figure en annexe 2 de la présente délibération.

TITRE 3 : MODIFICATION DE LA GRILLE ANNEXÉE AUX LIGNES DIRECTRICES DE GESTION PROMOTION

Article 6 :

La grille figurant en annexe 12 des lignes directrices de gestion Promotion, telles qu'adoptées après avis du Comité social d'administration du 3 mars 2023, comprend dans la partie « Activités scientifiques » les mentions additionnelles suivantes à renseigner :

« Les publications depuis la dernière promotion de grade ou de corps sont signalées ou déposées sur le portail Hal UP : Oui - Non »

Article 7 :

La version actualisée de la grille mentionnée à l'article 6 de la présente délibération figure en annexe 3. Ses modifications ultérieures obéissent à la procédure de modification des lignes de gestion Promotion.

TITRE 4 : LA GRILLE SERVANT POUR LA PROMOTION DE GRADE DES ENSEIGNANT(E)S-CHERCHEUR(EUSE)S

Article 8 :

La grille d'évaluation des dossiers des enseignant(e)s-chercheur(euse)s servant pour la promotion de grade des enseignant(e)s – chercheur(e)s figure en annexe 4 de la présente délibération. Ses modifications ultérieures sont apportées par les circulaires concernant le lancement des campagnes de promotion de grade des enseignant(e)s – chercheur(e)s.

TITRE 5 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 9 :

Conformément aux dispositions adoptées dans sa feuille de route pour la Science ouverte adoptée en juin 2022, et en cohérence avec ses axes stratégiques, l'université de Poitiers demande à l'ensemble des chercheuses et chercheurs de sa communauté scientifique pour l'année universitaire 2023-2024, d'intégrer le lien Hal de leurs publications dans la bibliographie demandée lors de leurs réponses à un appel à projet interne et leurs demandes de financement, de promotion locale, de congé-recherche ou de prime.

Les dispositions prévues aux Titres 2 à 4 s'appliquent pour les campagnes lancées à partir de la rentrée de l'année universitaire 2023-2024.

Article 10 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 17 novembre 2023
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,


Virginie LAVAL

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

**Relevé de conclusions du Comité Social d'Administration
du vendredi 10 novembre 2023**

1. Règlement intérieur de l'IUT 16 (pour avis)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 2 (Sgen-CFDT)

Contre : 5 (UNSA Éducation, FSU, CGT-Ferc-Sup)

Abstention : 2 (UNSA Éducation, FOESR)

2. Feuille de route Science ouverte (pour avis)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 2 (FOESR, Sgen-CFDT)

Contre : 0

Abstention : 7 (FSU, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sgen-CFDT)

3. Politique de gestion RH CDD BIATSS (pour avis)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9 – Unanimité des présents (FSU, FOESR, CGT-Ferc-Sup, UNSA Éducation, Sgen-CFDT)

Contre : 0

Abstention : 0

4. Politique de gestion RH CDD et CDI LRU (pour avis)

Vote à main levée – 9

Pour : 9 - Unanimité des présents - (FSU, FOESR, CGT-Ferc-Sup, UNSA Éducation, Sgen-CFDT)

Contre : 0

Abstention : 0

L'avis sera transmis au Conseil d'Administration.

Feuille de route pour la Science Ouverte à l'Université de Poitiers

Adoptée par la commission Recherche le 12 mai 2022
Adoptée par le conseil d'administration le 17 juin 2022

« La science ouverte est la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche »¹.

Les résultats et données de la recherche publique devant être considérés comme un bien commun, le mouvement pour la science ouverte a pour objet de démocratiser l'accès aux savoirs, permettre l'accès libre et gratuit aux résultats de la recherche publique, organiser le partage et l'ouverture des données, favoriser les collaborations et l'intégrité scientifique en permettant la vérification de la reproductibilité des résultats.

Le déploiement de la science ouverte est encadré et promu par de nombreux textes nationaux^{2,3,4}, européens⁵ et internationaux⁶. Il s'agit d'un objectif prescrit par les pouvoirs publics que les opérateurs de la recherche publique doivent transposer et auquel ils doivent se conformer.

Consciente de sa responsabilité, l'Université de Poitiers adhère à ce paradigme, décliné dans le premier⁷ et le second⁸ Plan National pour la Science Ouverte (PNSO 1 et 2) du MESRI. Elle est signataire (janvier 2018) de l'appel de Jussieu « pour la science ouverte et la

¹ https://www.ouvrirelascience.fr/category/science_ouverte/

² Plan National pour la Science Ouverte (https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/67/2/PLAN_NATIONAL_SCIENCE_OUVERTE_978672.pdf) et Plan National pour la Science Ouverte 2 (https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/science_ouverte/20/9/MEN_brochure_PNSO_web_1415209.pdf)

³ La loi *Pour une République numérique* du 7 octobre 2016 pose les principes de l'ouverture des données issues de la recherche publique et du libre accès (OA) pour les éditeurs (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033202746/>).

⁴ La *Loi de programmation de la Recherche* de 2020 inscrit la science ouverte dans les missions des chercheurs et enseignants-chercheurs. Le décret du 3 décembre 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044411360>) relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique prévoit également que les établissements de recherche « *promeuvent la diffusion des publications en accès ouvert et la mise à disposition des méthodes et protocoles, des données et des codes sources associés aux résultats de la recherche afin d'en garantir la traçabilité et la reproductibilité* ».

⁵ « Recommandation relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation » de l'Union européenne (2018) (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32018H0790>) ; *Plan S* (2018) mis en place, à l'initiative de la Commission Européennes, par de nombreuses agences de financement de la Recherche, fédérées au sein de la cOAlition S. Le plan engage ses membres à rendre obligatoire l'accès ouvert immédiat à toutes les publications issues des recherches qu'ils financent, dans des revues et plateformes en accès ouvert ou dans des archives ouvertes (<https://www.coalition-s.org/>).

⁶ Par exemple, *Recommandation sur la Science Ouverte de l'UNESCO* (2021) (https://en.unesco.org/sites/default/files/open_science_brochure_fr.pdf).

⁷ Présenté en juillet 2018, ce plan dote la France d'une politique pour la science ouverte, prolongeant les efforts de l'Union européenne dans ce domaine.

⁸ Annoncé en juillet 2021, ce deuxième plan sera déployé jusqu'en 2024. Il se donne comme objectif de généraliser les pratiques de science ouverte en France (100% des publications en accès ouvert en 2030). Il vise également à tripler le budget de la science ouverte pour le porter à 15 M€ par an : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/science_ouverte/20/9/MEN_brochure_PNSO_web_1415209.pdf

bibliodiversité »⁹. La promotion de la science ouverte fait aussi partie de ses axes stratégiques adoptés en 2021 et récemment labellisés comme projet d' « ExcellencEs sous toutes ses formes » (PIA4), ainsi que de ceux du projet RI4C2 (H2020) de l'alliance d'universités européennes EC2U dont elle est membre et coordinatrice.

- En conformité avec ce cadre normatif national et international,
- En cohérence avec ce positionnement,
- Souhaitant désormais transcrire ces engagements en actes,

L'Université de Poitiers entend accompagner l'ensemble de sa communauté scientifique dans cette démarche, développer une politique ambitieuse et équilibrée de science ouverte dans le respect des spécificités disciplinaires et des usages des communautés, ainsi qu'un certain nombre d'initiatives et d'actions concrètes en ce domaine, formalisés par la présente « feuille de route » :

Axe 1 : Soutenir la publication et la diffusion en accès ouvert

L'accès ouvert des publications peut s'obtenir par deux moyens principaux : la publication en gold open access avec ou sans paiement d'APC¹⁰ (voie dorée) et/ou le dépôt dans des archives ouvertes des articles publiés par ailleurs (green open access, ou voie verte). Le recours au dépôt du texte intégral des publications, à tout le moins leur signalement, en voie verte est aujourd'hui préconisé, voire rendu obligatoire par de nombreux programmes et organismes de financement (ANR, Horizon Europe). En France depuis 2016, la *Loi pour une République Numérique*¹¹ autorise les auteurs à diffuser le texte intégral de la version auteur relue et acceptée pour publication¹² de leurs articles en accès libre dans une archive ouverte après un délai d'embargo¹³ de 6 mois (Science, technologie et médecine) à 12 mois (sciences humaines, économiques et sociales) si l'article demeure payant sur le site de l'éditeur ; immédiatement si celui-ci est déjà disponible en open access.

Depuis 2017, l'Université de Poitiers s'est dotée d'une archive ouverte institutionnelle (portail Hal Université de Poitiers¹⁴) pour le référencement des productions de sa

⁹ <https://jussieucall.org/>

¹⁰ Article processing charge (APC), ou « Publication fee » : frais de publication spécifiques acquittés par l'auteur (ou son institution) pour que son article soit publié et diffusé en libre accès dans une revue totalement ou partiellement ouverte.

¹¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000033202841>

¹² La version auteur relue et acceptée pour publication (ou version acceptée, postpublication, final draft, Post print, Accepted Version, Accepted Manuscript, Final Accepted Manuscript, author accepted manuscript (AAM)...) est la version auteur acceptée par le comité éditorial et que l'éditeur publiera. Il s'agit de la version finale après que le ou les auteurs ont tenu compte des remarques ou des demandes de correction émises par les évaluateurs. Le contenu est celui qui sera publié par l'éditeur commercial (avec d'éventuelles différences d'ordre « cosmétique » ou de mise en page). <https://scienceouverte.couperin.org/versions-et-embargos/>

¹³ Délai imposé par un éditeur entre la date de publication sous abonnement et la date de publication en libre accès. Ce délai est communément désigné par le terme « embargo » pour les archives ouvertes et « barrière mobile » sur les plateformes des éditeurs.

¹⁴ L'archive ouverte pluridisciplinaire Hal est destinée au dépôt et au référencement d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés. <https://hal-univ-poitiers.archives-ouvertes.fr/> est la plateforme de dépôt et de consultation des publications de l'Université de Poitiers.

communauté scientifique et pour leur dépôt en version éditeur (si possible), à tout le moins de leur version auteur relue et acceptée pour publication, dans le respect du droit de propriété intellectuelle et comme le permet la *Loi pour une république numérique* (2016).

L'Université de Poitiers se donne comme objectif d'atteindre 80 % des publications de sa communauté scientifique signalées dans Hal à compter du 1^{er} janvier 2023. *A minima* 50% des articles de revues publiés et signalés dans Hal à l'année N devront être déposés en texte intégral et visibles dans le portail de l'établissement à l'année N+1.

Elle se donne pour 2025 l'objectif de 100 % de tous types de publications de sa communauté signalées dans Hal (dont actes de colloque, monographies, chapitres d'ouvrages) et 100% des articles publiés à l'année N déposés et accessibles en texte intégral dans Hal à l'année N+1.

A cette fin :

- L'Université de Poitiers demande à ses laboratoires d'inscrire l'utilisation de Hal dans leur règlement intérieur, de rendre obligatoire le signalement de l'intégralité des publications affiliées au laboratoire dans Hal et d'encourager au maximum le dépôt dans Hal du texte intégral des productions scientifiques, en version éditeur ou en version auteur acceptée pour publication (post-print) dans les conditions définies par la loi *Pour une République numérique*¹⁵.
- Elle s'engage à offrir une aide institutionnelle et un environnement de travail favorable à ses équipes de recherche pour toutes les questions liées à l'utilisation du portail Hal de l'établissement (support technique de premier niveau, formations, informations, accompagnements, paramétrages...).
- Elle souhaite que la partie Publications du SI Recherche¹⁶ soit alimentée exclusivement des productions référencées dans Hal, et que l'archive ouverte Hal devienne le portail bibliographique de l'Université de Poitiers.
- Elle demande que la partie « Publications » des sites web des laboratoires soit alimentée exclusivement des productions référencées dans Hal.
- Elle autorise le SCD à déposer dans Hal les versions PDF éditeur des articles diffusés sous licence Creative Commons dont l'auteur de correspondance est une chercheuse ou un chercheur de l'Établissement.
- Elle œuvre également à la construction d'un écosystème de la publication scientifique ouvert, éthique et transparent et promeut la voie de publication dite diamant¹⁷, en proposant

¹⁵ Au plus tard 6 mois après leur publication dans les disciplines des sciences, techniques et santé et 12 mois dans celles des sciences humaines, économiques et sociales.

¹⁶ Système d'Information de Recherche. Un SIR est une base de données ou un autre système d'information destiné à stocker, gérer et échanger des métadonnées contextuelles pour l'activité de recherche financée par un bailleur de fonds de recherche ou menée dans un organisme de recherche. (https://fr.abcdef.wiki/wiki/Current_research_information_system)

¹⁷ « Action Plan for Diamond Open Access » (par Science Europe, cOAlition S, OPERAS et ANR) : <https://zenodo.org/record/6282403>. La voie diamant (ou voie platine) est la publication de contenus nativement

aux membres de sa communauté scientifique un hébergement libre et gratuit pour la création et la diffusion sous licence libre¹⁸ de revues académiques à comités de lecture sur une plateforme d'édition EDEL UP en accès ouvert et sans APC.

Chaque année, l'Université de Poitiers mesurera la progression du taux d'accès ouvert des publications de sa communauté scientifique en produisant et déclinant localement son *Baromètre de la science ouverte*¹⁹.

Axe 2 : Contribuer à faire évoluer les modèles économiques de l'édition scientifique

L'Université de Poitiers souhaite résolument encourager une diffusion responsable des résultats de recherche qu'elle produit et privilégier les pratiques conformes aux principes de la science ouverte. Elle entend soutenir la diversification des modèles économiques et la transition des modèles de l'abonnement et du « pay-per-view » vers celui de l'accès libre et ouvert pour les lecteurs, sans frais de publication pour les auteurs²⁰.

En ce sens, l'Université de Poitiers invite les revues qu'elle édite à se conformer aux principes de la science ouverte. Elle leur demande en particulier de ne pas imposer d'embargo sur les derniers numéros édités ou, à défaut, de ne pas dépasser les durées d'embargo fixées dans la *Loi pour une République numérique*.

L'Université de Poitiers demande aux membres de sa communauté scientifique, conformément aux recommandations du Plan S²¹ et à sa stratégie de conservation des droits²², d'appliquer autant que faire se peut une licence libre à leur recherche avant qu'elle ne soit soumise pour publication. Elle leur demande également d'éviter de publier dans des revues dites « hybrides » (revues sous abonnement qui proposent un accès ouvert pour des

en open access, sans frais pour les lecteurs ou les auteurs : les coûts de publications (y compris de plateforme) sont subventionnés en amont par un bailleur, en général public, tel qu'une université ou un organisme de recherche. Les auteurs conservent leurs droits d'auteurs via l'utilisation de licences libres, de type *Creative Commons*. (<https://openscience.pasteur.fr/2021/04/23/la-voie-diamant-de-lopen-access/>)

¹⁸ Licences *Creative Commons*, par exemple : <https://creativecommons.org/>

¹⁹ Déclinaison locale du *Baromètre de la science ouverte* mis en place par le MESRI en conformité avec les objectifs du PNSO 1 (2018) et de la LPR (2020) (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/barometre-de-la-science-ouverte-83405>).

²⁰ Le secteur de l'édition scientifique entame actuellement un processus de transition vers l'accès ouvert. Mais celui-ci est encore très largement incomplet puisqu'il s'appuie essentiellement sur le modèle des frais de publication laissés à la charge des chercheurs ou de leurs institutions de rattachement.

²¹ De nombreuses agences de financement de la Recherche, fédérées au sein de la cOAlition S ont mis en place, un cadre commun (le plan S) les engageant à rendre obligatoire l'accès ouvert immédiat à toutes les publications issues des recherches qu'elles financent, dans des revues et plateformes en accès ouvert ou dans des archives ouvertes.

²² La « Rights Retention Strategy » du PlanS <https://www.coalition-s.org/coalition-s-develops-rights-retention-strategy/> invite à utiliser la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

articles individuels via le paiement de frais de publication supplémentaires)²³, ainsi que dans des revues dites « prédatrices »²⁴.

Afin d'accompagner les membres de sa communauté scientifique dans cette démarche, l'Université de Poitiers s'engage à les aider à identifier les revues dites « prédatrices » qui facturent des frais de publication sans assurer ni qualité éditoriale ni évaluation rigoureuse par les pairs. Pour se déterminer : « Comment repérer les revues prédatrices ? » (<https://bu.univ-poitiers.fr/appui-a-la-recherche/publier/>).

L'Université de Poitiers encourage les membres de sa communauté scientifique à faire appel aux services de l'établissement, en particulier ceux de la Direction de la Recherche et de l'Innovation, du Service commun de documentation et du pôle édition (MSHS), pour être accompagnés sur les termes des contrats d'édition, sur la conservation de leurs droits d'auteur et sur les licences associées à leurs publications.

L'Université de Poitiers produit et maintient un dispositif de signalement, de dépôt et de consultation en accès libre des thèses²⁵, des thèses d'exercices²⁶ et des travaux d'étudiants produits en son sein.

L'Université de Poitiers appelle enfin les membres de sa communauté scientifique à la vigilance au sujet des réseaux sociaux scientifiques (tels *Research Gate* ou *Academia.edu*). Contrairement à ce que leur nom de domaine peut laisser croire, ces sites n'ont aucune vocation académique et leur nature est purement commerciale. Ces réseaux doivent donc être utilisés avec parcimonie et discernement, et uniquement pour ce qu'ils sont, à savoir des outils de communication et non d'archivage. Le dépôt de textes intégraux sur ce type de réseau social n'est pas recommandé et ne remplace, en aucun cas, le dépôt dans le portail Hal, lequel constitue la seule plateforme d'archivage institutionnel de l'établissement. La citation des articles publiés doit également se faire en indiquant le lien vers le dépôt Hal.

Axe 3 : favoriser la bonne gestion et l'ouverture des données de la recherche

Les données de la Recherche sont les matières premières de la connaissance. Elles se définissent comme l'ensemble « *des documents se présentant sous forme numérique, autres que des publications scientifiques, qui sont recueillis ou produits au cours d'activités de recherche scientifique et utilisés comme éléments probants dans le processus de recherche, ou dont la communauté scientifique admet communément qu'ils sont nécessaires pour valider des conclusions et résultats de la recherche* »²⁷.

²³ Constat édifiant, les frais de publication (APC) acquittés par l'Université de Poitiers entre 2015 et 2020 ont augmenté de 284 %. Chaque année, le SCD prend en charge la déclinaison locale de l'enquête nationale annuelle sur les APC menée par le consortium Couperin (résultats visibles à l'échelle européenne et française sur le site Open APC : <https://treemaps.openapc.net/>).

²⁴ Les revues dites « prédatrices » tentent d'exploiter à leur profit le « modèle auteur-payeur » : les auteurs, généralement sollicités par mail, sont invités à soumettre des articles, lesquels sont systématiquement acceptés moyennant des frais de publication (APC), quelle que soit la valeur scientifique des travaux soumis. Les « comités éditoriaux » de ces revues sont généralement composés de membres fictifs et/ou de chercheurs victimes de l'escroquerie ou bien inscrits sans leur consentement.

²⁵ <http://theses.univ-poitiers.fr/>

²⁶ <http://petille.univ-poitiers.fr/>

²⁷ Directive (UE) 2019/1024 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public, s.l., 2019, vol.OJ L.

Conformément aux principes de l'*Open Data*, l'ouverture des données, des logiciels et codes sources, des protocoles et des méthodes mobilisés dans un projet de recherche permet à d'autres chercheurs ou équipes scientifiques d'en reproduire les résultats ou les critiquer le cas échéant. Ce souci de transparence, de traçabilité et de reproductibilité de la démarche scientifique s'inscrit dans un objectif plus général de rigueur, d'éthique et d'intégrité de la Recherche.

Les deux plans nationaux pour la science ouverte, ainsi que les programmes et organismes de financement (Horizon Europe, ANR), préconisent et promeuvent une ouverture et une structuration des données de la recherche suivant les principes « *FAIR* » (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables). Les données doivent être gérées de manière responsable et transparente tout au long de leur cycle de vie. Leur ouverture doit être réalisée de manière fiable, « *aussi ouverte que possible et autant fermée que nécessaire* »²⁸, notamment pour prendre en compte la diversité des pratiques et usages existants et protéger légitimement celles sujettes à des exigences légales et éthiques²⁹³⁰.

Afin de décliner localement ces objectifs nationaux³¹ et de proposer à sa communauté scientifique un ensemble de solutions d'accompagnement et de services opérationnels dédiés à la promotion et la bonne gestion de ses données, l'Université de Poitiers dispose, au sein de sa Direction de la Recherche et de l'Innovation, d'un guichet unique de la donnée dont les principales missions consistent à :

- Coordonner une palette de compétences déjà identifiées en matière de données au sein de l'Établissement (DRInnov, SCD, MSHS, I-médias, Direction des affaires juridiques, Délégué à la protection des données etc.).
- Mettre en place une stratégie, articulée avec la politique nationale, pour permettre le dépôt, le référencement et l'archivage des données produites par l'établissement dans des infrastructures dédiées et appropriées répondant aux besoins nécessairement différents de chaque communauté.
- Organiser les outils d'aide aux membres de sa communauté scientifique dans la gestion des données de leur recherche, notamment dans la rédaction et le référencement des plans de gestion des données (*data management plan*³²), ou le choix et l'orientation de l'entrepôt approprié,
- Accompagner les lauréats d'appels à projets dans la mise en œuvre de leur plan de gestion de données, et dans la gestion du cycle de vie des données produites (création, traitement, analyse, conservation, accès, préservation, réutilisation),

²⁸https://www.science-ouverte.cnrs.fr/wp-content/uploads/2021/01/Plaquette-Plan-Donnees-Recherche-CNRS_nov2020.pdf

²⁹ Données relevant de la sécurité, du secret-défense, de la sphère privée des personnes, du respect de la propriété intellectuelle, de la protection du secret commercial, de la protection des espèces menacées ou de la biodiversité etc.

³⁰ https://www.ouvrirelascience.fr/wp-content/uploads/2018/11/Guide_Juridique_V2.pdf

³¹ Notamment fixés par le PNSO 2 (2021).

³² Le Plan de gestion de données (PGD) est un outil destiné à aider les chercheurs et les chefs de projet à gérer les données produites ou collectées au cours du projet et après le projet, c'est-à-dire au cours du cycle de vie des données. Il s'agit d'un outil de qualité et de traçabilité au service de la science ouverte en tant qu'il garantit la préservation, l'ouverture ou le partage des données, en créant les conditions de leur réutilisation et de leur valorisation.

- Proposer un certain nombre d'actions de sensibilisation et de formation à la problématique des données ouvertes.
- Définir et mettre en place, avec les comités scientifiques des revues qu'elle supporte ou édite, une politique en matière de gestion et de diffusion des données liées aux publications.

L'Université de Poitiers invite les membres de sa communauté scientifique à se tourner systématiquement vers ce guichet unique pour toute question relative à la bonne gestion et l'ouverture de ses données.

Axe 4 : Ouvrir et promouvoir les codes sources produits par la recherche

Conformément aux préconisations du deuxième Plan National pour la Science Ouverte (2021) et à celles de la Feuille de route (2021-2024) du MESRI en matière de *Politique des données, des algorithmes et des codes sources*³³ afin que les codes sources et les logiciels produits par la recherche publique française soient développés et maintenus de façon durable, préservés et valorisés, l'Université de Poitiers encourage sa communauté scientifique à s'inscrire dans l'écosystème national reliant codes, données et publications. Elle s'engage à lui apporter son soutien en vue de définir une politique d'ouverture des logiciels libres qu'elle produit, ainsi que pour identifier la forge sur laquelle publier leurs codes.

Axe 5 : Science Ouverte et évaluation

Questionner le système privatisé des connaissances et les modèles économiques imposés par la structuration oligopolistique du marché de l'édition scientifique passe également par une évolution des pratiques actuelles d'évaluation dont les biais, limites et effets délétères sont identifiés : surproduction scientifique, dogme du « publish or perish », exacerbation de l'importance de métriques quantitatives telles que le facteur d'impact, etc.

Afin de rendre ce processus plus vertueux et fonder d'avantage l'évaluation sur la qualité de la recherche publiée, l'ouverture ainsi que la diversité des publications doivent être prises en compte à l'occasion de l'évaluation des chercheurs et chercheuses, des projets et des établissements de recherche.

En ce sens, l'HCERES³⁴ (Vague C Septembre 2022) demande désormais le dépôt généralisé des publications sur Hal et a modifié substantiellement sa méthodologie d'évaluation en vue de promouvoir la bibliodiversité³⁵ et les bonnes pratiques, mettant l'accent sur la valeur et l'influence des résultats de la recherche, la limitation du recours à la bibliométrie et au facteur d'impact et l'invitation des unités de recherche au respect des grands principes de la science ouverte (dépôt généralisé dans Hal notamment).

³³ https://upmail.univ-poitiers.fr/service/home/~/?auth=co&loc=fr_FR&id=95576&part=2

³⁴ <https://www.hceres.fr/fr>

³⁵ La bibliodiversité implique de soutenir et promouvoir divers acteurs de l'édition, une pluralité de langues, de formats ou de modèles économiques de financement

Dans ce sens également le deuxième Plan National pour la Science Ouverte (2021) entend agir pour que les pratiques de science ouverte soient effectivement prises en compte dans les évaluations individuelles et collectives de la Recherche.

Dans le respect des besoins particuliers et cultures propres des communautés, des spécificités disciplinaires et des différents contextes de recherche,

Dans l'esprit des préconisations de la « *Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la Recherche* »³⁶ (DORA 2012) et de l'« *Appel de Paris sur l'évaluation de la Recherche* » issu des Journées européennes de la science ouverte organisées par la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (04-05 février 2022)³⁷, l'Université de Poitiers :

- Promeut l'application de ces principes dans ses composantes et laboratoires.
- ~~Demande que les membres de sa communauté scientifique intègrent le lien Hal de leurs publications dans la bibliographie demandée pour toutes leurs demandes de financement, de réponse à un appel à projet interne, de promotion locale ou de congé recherche.~~ Demande que les membres de sa communauté scientifique intègrent le lien Hal de leurs publications dans la bibliographie demandée lors de leurs réponses à un appel à projet interne et leurs demandes de financement, de promotion locale, de congé-recherche ou de prime.
- Demande à ses unités de recherche de généraliser le signalement et le dépôt de leurs publications sur Hal en vue de faciliter les évaluations institutionnelles.
- Entend continuer à ne pas faire du facteur d'impact des revues et des indicateurs bibliométriques (nombre de citations, h-index etc.) la fin de toute chose et les utiliser prudemment seulement en complément de l'évaluation qualitative, notamment lorsqu'il s'agit d'apprécier la qualité des publications individuelles et prendre des décisions locales en matière de recrutement, de demande de prime, de congé recherche, de promotion ou de sélection à la suite d'appels à projets internes.
- Entend valoriser la publication de recherches qui aboutissent à des résultats négatifs, en tant qu'elles arborent une réelle valeur scientifique, permettent d'invalider des hypothèses et peuvent orienter des études futures.

Axe 6 : Accompagnement et formation à la science ouverte

L'Université de Poitiers entend accompagner l'appropriation par l'ensemble des membres de sa communauté scientifique des enjeux et pratiques de la science ouverte (outils bibliographiques, dépôt dans les archives et entrepôts ouverts, conservations des droits, outils de traitement, de valorisation et de diffusion des données, ouverture des codes, évolutions réglementaires).

Afin que ses bénéfices soient pleinement perçus par une communauté scientifique souvent en proie à des injonctions contradictoires, elle entend proposer une offre de formation aussi complète que possible sur la science ouverte, notamment à destination des doctorants. Ces formations seront pilotées par le collège des Ecoles doctorales, le Service Commun de Documentation et la Direction de la Recherche et de l'Innovation.

Les contenus viseront à faire comprendre le contexte de l'édition scientifique dans lequel émergent les principes de la science ouverte et à sensibiliser aux bonnes pratiques, aux outils et aux différentes options de conservation des droits de propriété intellectuelle, de mise

³⁶ <https://sfdora.org/signers/>

³⁷ <https://osec2022.eu/fr/appel-de-paris/>

en libre accès des travaux et des données de recherche, notamment pour répondre aux exigences des programmes de financement de la Recherche (Horizon Europe, ANR etc.).

Fiche individuelle d'évaluation

les rubriques présentant une trame verte sont à pré-remplir par le candidat ou la candidate
 le document est à valider et compléter par le rapporteur/la rapporteuse

Recommandations

Cette fiche doit mettre en évidence les éléments qui permettent de formuler l'**avis sur l'ensemble des activités des quatre dernières années** des candidats décrites dans le rapport d'activité en distinguant 1) leur investissement pédagogique (formation initiale et continue tout au long de la vie), 2) leur investissement dans l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle, 3) leur investissement dans la diffusion de la culture humaniste et de la culture scientifique, technique et industrielle, 4) la qualité de leur activité scientifique (recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation de ses résultats au service de la société), leur investissement dans la participation à la construction de l'Espace européen de l'ESR et la coopération internationale et 6) leur investissement dans la vie collective de l'établissement et leur participation aux conseils et instances.

L'avis rendu sera soit « très favorable », soit « favorable », soit « réservé ». Aucune autre formulation ne pourra être retenue.

Les deux rapporteurs attribueront la cotation **A, B** ou **C** à la fin de chacun des items :

- l'investissement **pédagogique**,
- l'investissement pour **l'orientation, le soutien à la promotion sociale, à l'insertion professionnelle, le soutien à l'entrepreneuriat**,
- l'investissement pour la **diffusion de la culture humaniste à travers le développement des SHS et ou la culture scientifique, technique et industrielle**,
- le rayonnement et l'investissement dans la **construction de l'espace européen de l'ESR, la coopération internationale**,
- la qualité de l'activité **scientifique** (recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation de ses résultats au service de la société),
- l'investissement dans des tâches d'**intérêt général** (contribution à la vie collective de l'établissement et participation aux conseils et instances)

La cotation A correspond à « très favorable », B à « favorable » et C à « réservé ».

Une note globale unique et un avis seront ensuite formulés, l'avis spécifiera le ou les motifs au titre duquel ou desquels la prime peut être proposée.

Ces éléments d'évaluation seront ensuite soumis à l'**avis du conseil académique restreint** de l'établissement.

Candidat·e

NOM		Composante	
Prénom		Unité de formation de rattachement	
Age au 01/01/2023		Unité de recherche de rattachement	
Corps (MCF ou PR)		Section CNU	

Dernière attribution de la prime individuelle du RIPEC*			
Date		Motif (investissement pédagogique, activité scientifique, tâches d'intérêt général ou ensemble des activités d'un enseignant-chercheur)	

*Sans objet pour la campagne 2023.

Êtes-vous bénéficiaire de la prime fonctionnelle (C2 du RIPEC) : OUI NON Motif :

Investissement pédagogique (Période de référence) : Quatre dernières années.

Critères d'évaluation	<input type="checkbox"/> 1	Éléments justificatifs et commentaires	
1 - Présentation synthétique de l'activité d'enseignement (Période de référence)			
Principaux enseignements et pratiques pédagogiques			
• Thématiques enseignées	<input type="checkbox"/>	-	
• Pratiques pédagogiques	<input type="checkbox"/>		
Activités particulières			
• Création d'un enseignement (Diplôme national, Diplôme local – DU, Diplôme international, Enseignement innovant ou à vocation d'insertion professionnelle, FTLV, etc.)	<input type="checkbox"/>		
• Transformation des enseignements (pédagogie active, classe inversée, interactions, jeux sérieux, approche par compétences, etc.)	<input type="checkbox"/>		
• Formations suivies en pédagogie universitaire	<input type="checkbox"/>		
• Activités de formateur ou formatrice en pédagogie universitaire	<input type="checkbox"/>		
2 - Présentation des enseignements assurés (Période de référence)			
• Catégorie de diplôme	<input type="checkbox"/>	National :	International :
• Niveau de diplôme	<input type="checkbox"/>	Licence :	Master : Doctorat :
• Type de formation	<input type="checkbox"/>	Initiale :	Continue FTLV : Professionnelle :
• Une part des enseignements est effectuée en présence d' effectifs importants	<input type="checkbox"/>		Effectif moyen :
• Volume horaire	<input type="checkbox"/>	Service moyen en HTD :	Délégation, CRCT, CPP : Temps partiel :
3 a- Responsabilités pédagogiques (Période de référence)		↓ Les éléments justificatifs et les commentaires devront permettre d'évaluer la charge, le niveau et la durée de la responsabilité exercée ↓	
• Direction d'études	<input type="checkbox"/>		Effectif :
• Animation d'équipe pédagogique (responsabilité de mention, parcours, UE, de formations à l'international, autres)	<input type="checkbox"/>		Effectif :

¹ Case à cocher par les rapporteurs si l'examen du dossier fait apparaître le critère considéré.

<ul style="list-style-type: none"> ● Pilotage (responsabilité ou responsabilité adjointe) d'un projet pédagogique structurant, notamment à l'international (PIA, AAP régional, autres) 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Fabrication et utilisation de ressources pédagogiques 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Expertise dans des instances et alliances au titre de la formation (HCERES, ANR, autres) 	<input type="checkbox"/>	

3 b– Soutien à l'orientation ; soutien à la promotion sociale et à l'insertion professionnelle ; soutien à l'entrepreneuriat (Période de référence)		
↓ <i>Les éléments justificatifs et les commentaires devront permettre d'évaluer la charge, le niveau et la durée de la responsabilité exercée</i> ↓		
<ul style="list-style-type: none"> ● Actions Bac -3/+3 (enseignant-e référent-e, dispositif oui/si, participation aux salons, JPO, accueil des lycéens en immersion...), fêtes de la science, ● Gestion du recrutement des étudiants, formation continue, relation avec les entreprises etc. ● Mise en place ou participation à un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des étudiant-es 	<input type="checkbox"/>	Rôle :
<ul style="list-style-type: none"> ● Participation à PEPITE, autres 	<input type="checkbox"/>	

4 – Diffusion de la culture humaniste à travers le dvpt des SHS et/ou de la culture scientifique, technique et industrielle (Période de référence)		
↓ <i>Les éléments justificatifs et les commentaires devront permettre d'évaluer la charge, le niveau et la durée de la responsabilité exercée</i> ↓		
<ul style="list-style-type: none"> ● Participation à des expositions (contributeur ou commissaire scientifique), etc. 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Autres (conférences grand public, UIA, etc.) 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Publication d'articles ou ouvrages pédagogiques et technologiques 	<input type="checkbox"/>	

5- Rayonnement, activités internationales (en particulier : participation à la construction de l'espace européen de l'ESR , coopération internationale) (Période de référence)		
↓ <i>Les éléments justificatifs et les commentaires devront permettre d'évaluer la charge, le niveau et la durée de la responsabilité exercée</i> ↓		
<ul style="list-style-type: none"> ● Participation au pilotage de l'alliance EC2U 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Création ou direction de formations à l'international (Erasmus Mundus, EUR, ...) 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Cours dispensés à l'étranger dans le cadre de diplômes co-habilités 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Cours dispensés dans une université étrangère 	<input type="checkbox"/>	

Autres

CADRE RESERVE AU RAPPORTEUR

Avis sur les activités pédagogiques (formation initiale et continue tout au long de la vie, rubriques 1 à 3a notamment)

Avis synthétique du rapporteur (maximum 5 lignes) :

Conclusion :

- A : très favorable
- B : favorable
- C : réservé

CADRE RESERVE AU RAPPORTEUR

Avis sur les activités pour l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle (rubrique 3b notamment)

Avis du rapporteur (maximum 5 lignes) :

Conclusion :

- A : très favorable
- B : favorable
- C : réservé
- OU : sans objet

CADRE RESERVE AU RAPPORTEUR

Avis sur les activités pour la diffusion de la culture humaniste en SHS et/ou de la CSTI (rubrique 4 notamment)

Avis du rapporteur (maximum 5 lignes) :

Conclusion :

- A : très favorable
- B : favorable
- C : réservé
- OU : sans objet

CADRE RESERVE AU RAPPORTEUR

Avis sur le rayonnement et les activités internationales (rubrique 5 notamment)

Avis du rapporteur (maximum 5 lignes) :

Conclusion :

- A : très favorable
- B : favorable
- C : réservé

Critères d'évaluation	<input type="checkbox"/> ²	Éléments justificatifs et commentaires <i>Les éléments justificatifs et les commentaires devront permettre d'évaluer la charge, le niveau et la durée de la responsabilité exercée</i>		
1 – Présentation synthétique des thématiques de recherche (période de référence)				
• Grands axes de recherche	<input type="checkbox"/>			
• Apport dans le(s) domaine(s) concerné(s)	<input type="checkbox"/>			
2 – Publications et productions scientifiques (période de référence)				
• Publications dans revues internationales à comité de lecture	<input type="checkbox"/>			
• Publications dans revues nationales à comité de lecture	<input type="checkbox"/>			
• Conférences internationales avec actes et comité de lecture	<input type="checkbox"/>			
• Conférences nationales avec actes et comité de lecture	<input type="checkbox"/>			
• Chapitres d'ouvrages	<input type="checkbox"/>			
• Ouvrages	<input type="checkbox"/>			
• Dépôts de brevets, licences, logiciels	<input type="checkbox"/>			
Autres publications (comptes rendus, notes d'arrêts, préfaces, ...)	<input type="checkbox"/>			
• Obtention de contrats de recherche	<input type="checkbox"/>	Nombre :	Contrats privés :	Contrats publics :
		Coordinateurs :		
		Responsable local		
		Budget		
3 - Encadrement doctoral et scientifique (période de référence)				
• Encadrement de thèses	<input type="checkbox"/>	Total de thèses soutenues :	Nombre de thèses en cours au 31 décembre 2022 :	
		% total d'encadrement :	% total d'encadrement :	
		Informations sur le devenir des doctorants :		
		Durée moyenne des thèses :		
• Tutorat d'HDR	<input type="checkbox"/>	Nombre :		
• Encadrements autres (Master 2 recherche soutenus)	<input type="checkbox"/>			

² Case à cocher par les rapporteurs si l'examen du dossier fait apparaître le critère considéré.

4 – Diffusion et valorisation des résultats de la recherche au service de la société (Période de référence)			
• Développement de l'innovation et du transfert de technologie			
• Expertise et appui à des organismes nationaux (dt associations et fondations reconnues d'utilité publique) ou internationaux	<input type="checkbox"/>	Organismes nationaux :	Organismes internationaux
• Expertise et appui aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable	<input type="checkbox"/>		
• Expertise dans des instances et alliances au titre de la recherche (Europe, ANR, HCERES, DGRI, Réseau MSH, ...)	<input type="checkbox"/>		
• Activités éditoriales (expertises, direction de revue, responsabilités de collections, membre de comités de rédaction de revues, membre de comités scientifiques de revues,...)	<input type="checkbox"/>		
Les publications des quatre dernières années sont signalées ou déposées sur le portail Hal UP		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• Participation à des jurys de thèse ou d'HDR (hors établissement)	<input type="checkbox"/>	Jury Thèse/HDR : . Comité de suivi de thèse .	Dont à l'étranger :
• Diffusion du savoir (vulgarisation), responsabilités et activités au sein des sociétés savantes ou associations	<input type="checkbox"/>		
• Organisation colloques, conférences, journées d'étude	<input type="checkbox"/>		
• Participation à un réseau de recherche, invitations dans des universités étrangères	<input type="checkbox"/>		
• Autres	<input type="checkbox"/>		
5 – Responsabilités scientifiques (Période de référence)			
Animation d'équipes de recherche (période de référence)			
• Animation d'une équipe de recherche au sein d'une unité de recherche (au sens du HCERES)	<input type="checkbox"/>	Rôle :	Effectif :
		Dates :	Dont statutaires :
			Budget :
• Direction de grands programmes nationaux/internationaux (GDR, PPF, ANR, PCRDT, LEA, etc.)	<input type="checkbox"/>	Dates :	Programme européen : Dates :
• Contrats de recherche évalués suite à appel à projet	<input type="checkbox"/>	Rôle :	organisme/partenaire :
			ressources humaines
		Dates :	ressources financières

<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de recherche évalués de gré à gré 	<input type="checkbox"/>	Rôle :	organisme/partenaire : Ressources humaines Ressources financières
		Dates	
6 – Autres (Période de référence)			
<ul style="list-style-type: none"> • Autres (Prix et distinction ; contrats autres que de recherche ou de formation liés au monde socio-économique, ...) 	<input type="checkbox"/>		

CADRE RESERVE AU RAPPORTEUR

Avis sur les activités pour la recherche scientifiques et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société

Avis du rapporteur (maximum 5 lignes) :

Conclusion :

- A : très favorable
- B : favorable
- C : réservé

Critères d'évaluation	<input type="checkbox"/> 3	Éléments justificatifs et commentaires <i>Les éléments justificatifs et les commentaires devront permettre d'évaluer la charge, le niveau et la durée de la responsabilité exercée</i>	
1 – présentation synthétique des responsabilités			
• Présentation synthétique des responsabilités	<input type="checkbox"/>		
2 - Responsabilités administratives			
• Président-e d'université	<input type="checkbox"/>	Dates :	
• Vice-Président-e d'université	<input type="checkbox"/>	Dates :	
• Direction de composante (UFR, Institut, École,)	<input type="checkbox"/>	Dates :	
• Direction d'une unité de recherche (UR, UMR, UPR)	<input type="checkbox"/>	Dates :	effectif statutaire : Nombre de directeurs/directrices adjoint-es : Budget :
• Direction d'École Doctorale ou Collège des écoles doctorales	<input type="checkbox"/>	Dates :	
• Direction adjointe, vice-décanat, assesseur-e de composante (UFR, Institut, École)	<input type="checkbox"/>	Dates :	
• Chargé-e de mission à l'échelle de l'établissement (égalité, handicap étudiant, Europe, ...)	<input type="checkbox"/>	Dates :	
• Présidence ou Vice-Présidence de COMUE	<input type="checkbox"/>		
• Direction adjointe d'unité de recherche (UR, UMR)	<input type="checkbox"/>	Dates	Effectif statutaire : Nombre de directeurs/directrices adjoint-es : Budget :
• Direction adjointe d'École Doctorale	<input type="checkbox"/>	Dates :	
• Direction de Plateforme de recherche	<input type="checkbox"/>	Dates :	
• Direction de département d'enseignement/UF au sein d'une composante	<input type="checkbox"/>	Dates :	
• Direction de département d'une unité de recherche	<input type="checkbox"/>	Dates	
• Chargé-e de mission en composante ou référents en composante (Département, UFR, Institut, École, etc.)	<input type="checkbox"/>	Dates :	

³ Case à cocher par les rapporteurs si l'examen du dossier fait apparaître le critère considéré.

• Chargé-e de projets de l'établissement	<input type="checkbox"/>	Dates
• Autres	<input type="checkbox"/>	Dates :
3 - Responsabilités et mandats locaux ou régionaux		
• Membre d'un conseil central (CA, Conseil Académique (CFVU ou CR), du CTE ou du CSA	<input type="checkbox"/>	Dates :
• Présidence ou membre de section disciplinaire à l'échelle de de l'établissement	<input type="checkbox"/>	Dates : Rôle :
• Membre du CHSCT ou de la formation spécialisée du CSA	<input type="checkbox"/>	Dates : Rôle :
• Responsabilités syndicales	<input type="checkbox"/>	Dates :
• Membre d'un conseil de composante, de laboratoire	<input type="checkbox"/>	Dates :
• Présidence ou membre de commissions spécifiques de l'université (Comité Mieux-Être, CVAT, ...)	<input type="checkbox"/>	Dates :
• Membre de commissions d'experts de l'établissement (promotions de corps/grades des personnels BIATSS, RIPEC, Repyramidage)	<input type="checkbox"/>	Dates :
• Présidence ou membre de CES	<input type="checkbox"/>	Dates : Rôle :
• Présidence ou membre de comités de sélection	<input type="checkbox"/>	Dates : Rôle :
• Autres (membre de groupes de travail de l'établissement, etc.)	<input type="checkbox"/>	Dates :
4 - Responsabilités et mandats nationaux ou internationaux		
• Participation à des instances nationales – CNU, CNRS... conseils des établissements publics (CNRS, INSERM, INRIA, CEA, etc.) — ou internationales	<input type="checkbox"/>	Dates : Rôle :
• Membre de jury de concours (agrégation, CAPES, etc.)	<input type="checkbox"/>	Dates :
• Responsabilités exercées dans les agences nationales (HCERES, ANR, Ministères etc.)	<input type="checkbox"/>	Dates :
• Autres activités, déclarées dans le dossier, relevant des responsabilités collectives (expertise dans des instances et alliances au titre de la gouvernance : HCERES, ...)	<input type="checkbox"/>	Dates :

CADRE RESERVE AU RAPPORTEUR

Avis sur les responsabilités collectives

Avis du rapporteur (maximum 5 lignes) :

Conclusion :

- A : très favorable
- B : favorable
- C : réservé

CONCLUSION :

CADRE RESERVE AU RAPPORTEUR

Avis global sur l'ensemble du dossier

Avis du rapporteur :

Conclusion :

- A : très favorable
- B : favorable
- C : réservé

Motif(s) de proposition d'attribution de la prime :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cursus universitaire		Cursus professionnel	
Date	Diplôme - Etablissement	Dates	Fonctions successives et lieux
	doctorat		
	Doctorat d'Etat ou HDR :		
Délégation, CRCT, CPP			

Congés pendant période de référence : OUI NON si oui nature du congé et durée :

Congés hors périodes de référence : OUI NON si oui nature du congé et durée :

Travail à temps partiel : OUI NON quotité et période :

AUTRES INFORMATIONS

Rubrique pour la présentation de situations particulières destinée notamment aux enseignants-chercheurs reconnus travailleurs handicapés (RQTH) pour leur permettre de présenter l'ensemble des activités exercées en compensation de leur handicap.

PARTIE RESERVEE AU RAPPORTEUR

PISTES D'AMELIORATION DU DOSSIER PROPOSEES PAR LE RAPPORTEUR

Points forts du dossier

Points faibles du dossier

Nom et prénom du rapporteur :

Grade :

Section CNU :

Établissement :

Annexe 12 : Grille d'évaluation pour les enseignant.e.s

Grille d'évaluation pour les enseignant.e.s et CPE

Prénom de l'agent :

Nom :

Date de naissance :

Corps et grade (ancienneté, mode d'accès) :

Échelon (ancienneté dans l'échelon) :

Établissement/organisme :

Indiquer ainsi que sa durée en mois : Temps partiels, congés liés à la parentalité, détachements...

Rappel : l'évaluation porte sur TOUTE la carrière

Éléments saillants de la carrière professionnelle :

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION SUPPLÉMENTAIRES

Responsabilités au sein de l'établissement

Coordination pédagogique

- Responsabilité de formation/année/parcours (préciser)
- Responsabilité d'UE (effectifs à préciser)
- Missions spécifiques liées à l'enseignement (responsable des stages, des relations à l'étranger, enseignant-référent, etc.)
- Coordination pédagogique, responsable d'une commission pédagogique

Précisions :

Responsabilités administratives et/ou collectives

- Membre ou responsable de comités, instances locales (CA, CFVU, CR...) ou nationales (sociétés savantes...), etc.
- Mandat syndical et/ou responsabilités syndicales et/ou membre instances locales ou nationales (CT, CHSCT, CAPA ou CAPN...)
- Vice-présidence, chargé-e de mission, responsable d'axes dans des projets stratégiques de l'établissement, projets ANR...
- Directeur/trice d'UFR -doyen-ne, Assesseur.e.s...

Précisions :

Rayonnement

- Relations entreprises
- Vulgarisation scientifique
- Publication(s)

Les publications sont signalées ou déposées sur le portail Hal UP : Oui - Non

- Rédaction articles, réalisation de vidéos etc. de divulgation, journées portes ouvertes, autres actions...
- Participation à des conférences, manifestations scientifiques ou autres
- Relations internationales
- Participation à la communication de sa composante, de l'établissement
- Mise en place de projets structurants pour l'université
- Productions scientifiques (publications, brevets, etc.)

Précisions : _____

Investissement pédagogique

- Développement nouvelles méthodes, pédagogies innovantes
- Investissement UPédago, création nouveaux contenus en ligne
- Organisation d'ateliers pédagogiques
- Organisation de certifications en langues
- Enseignements dans une langue étrangère pour les enseignants qui ne sont pas enseignants de langues

Précisions : _____

Cursus universitaire et professionnel

- Thèse
- Autres titres
- Formations professionnelles suivies
- Qualifications professionnelles (sécurité, électricité, soudure...)

Précisions : _____

Annexe 3 : Grille d'évaluation des dossiers des enseignants-chercheurs

Grille d'évaluation pour la promotion de grade des enseignant·e·s - chercheur·e·s

**(Cette grille sera complétée par les membres de la CES concernés. Ils devront
obligatoirement préciser les éléments qui ont permis de cocher la case oui)**

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Composante/Département/UF :		Unité de recherche :
Section du CNU :		
Grade et ancienneté dans le grade :		
Échelon et ancienneté dans l'échelon :		

Parcours de carrière

Date de nomination :	Date de la dernière promotion :	
Habilitation à diriger des recherches (HDR) :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date :
Congé pour recherche et conversion thématique (CRCT) :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date :
Congé pour Projet Pédagogique (CPP) :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date :
Congé lié à la parentalité :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date :
Délégation :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date :
Détachement :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date :
Disponibilité :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date :
Autres :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date :

Évaluation de l'activité (toute la carrière)

1) Responsabilités administratives et pédagogiques

* Présidence de Comue, Vice-Présidence de Comue	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Présidence de l'Université, Vice-Présidence de l'Université	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Mission, présidence ou appartenance à des commissions spécifiques de l'Université	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Membre du CA, du CAC (CFVU ou CR), du CTE ou du CHSCT	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Responsabilités syndicales	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Directeur d'UFR, École ou Institut	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Vice-Doyen, Directeur-adjoint, Assesseur de composante	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Directeur de département/UF, Chargé de mission en composante	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Direction de Master	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Direction de diplôme	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Direction des études	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Responsabilité UE à gros effectif	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Participation aux formations du CRIIP	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Participation à d'autres formations	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Développement de nouvelles méthodes pédagogiques	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Productions à caractère pédagogique	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser
* Responsable ou responsable adjoint de gros projet pédagogique	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Préciser

Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels de l'Université

* Encadrement de stages/de mémoires de master 1	Oui [] Non []		Préciser
* Tutorat d'alternants (L ou M)	Oui [] Non []		Préciser
* Activités de formation liées au monde socio-économique	Oui [] Non []		Préciser
* Membre du conseil/des conseils de la composante	Oui [] Non []		Préciser
* Présidence ou membre de CES	Oui [] Non []		Préciser
* Présidence ou membre de comité de sélection	Oui [] Non []	UP [] Ext, []	Préciser

Synthèse des principales responsabilités occupées depuis la dernière promotion :

2) Responsabilités scientifiques

* Direction d'unité de recherche ou d'institut fédératif	Oui [] Non []		Préciser
* Direction adjointe d'unité de recherche ou de département	Oui [] Non []		Préciser
* Direction d'une équipe à l'intérieur d'un laboratoire	Oui [] Non []		Préciser
* Direction d'une école doctorale	Oui [] Non []		Préciser
* Responsable de projets nat/int. (GDR, PPF, ANR, PCRD, LEA, etc.)	Oui [] Non []		Préciser
* Activités de recherche liées au monde socio-économique (Contrats publics et/ou privés)	Oui [] Non []		Préciser
* Organisateur scientifique de congrès, conférences, colloques nat ou int.	Oui [] Non []		Préciser
* Responsabilités/fonctions dans des instances nationales Membre (élu – nommé - président) CNU, CN	Oui [] Non []		Préciser

Synthèse des principales responsabilités occupées depuis la dernière promotion :

3) Publications et production scientifique

* Articles dans des revues internationales (à comité de lecture)	Nombre :
* Articles dans des revues d'audience nationale (à comité de lecture)	Nombre :
* Articles dans des revues autres	Nombre :
* Communications dans des conférences, colloques, congrès, symposium internationaux avec actes (CL)	Nombre :
* Communications dans des conférences, colloques, congrès, symposium nationaux avec actes (CL)	Nombre :
* Direction d'ouvrages et de numéros de revues	Nombre :
* Livres	Nombre :
* Chapitres de livres, participations à des ouvrages collectifs	Nombre :
* Brevets, logiciels	Nombre :
* Autres publications (comptes rendus, notes d'arrêt, préfaces, ...)	Nombre :

Synthèse de la production scientifique depuis la dernière promotion :

4) Encadrement doctoral et tutorat d'HDR

* Thèses soutenues	Nombre :
* Thèses en cours	Nombre :
* Participation à des comités de suivi de thèse	Nombre :
* Mémoires de Master 2 Recherche soutenus	Nombre :
* Tutorat d'HDR	Nombre :

Synthèse des activités d'encadrement depuis la dernière promotion :

5) Rayonnement

* Prix et distinctions	Oui[] Non[]	Nat.[] Int.[]	Préciser
* Comités de rédaction de revues	Oui[] Non[]	Nat.[] Int.[]	Préciser
* Expertise dans des revues scientifiques	Oui[] Non[]	Nat.[] Int.[]	Préciser
* Comités scientifiques/éditoriaux de revues	Oui[] Non[]	Nat.[] Int.[]	Préciser
* Conseils grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, CEA, etc.)	Oui[] Non[]	Nat.[] Int.[]	Préciser
* Expert dans des instances et alliances (Europe, ANR, HCRES, DGRI, Réseau MSH, ...)	Oui[] Non[]	Nat.[] Int.[]	Préciser
* Invitations par des univ. étrangères.	Oui[] Non[]	Nat.[] Int.[]	Préciser
* Conférences invitées	Oui[] Non[]	Nat.[] Int.[]	Préciser
* Participations à des jurys de thèse et de HDR	Oui[] Non[]	Nat.[] Int.[]	Préciser
Diffusion des connaissances			
* Responsable de collection	Oui[] Non[]		Préciser
Les publications depuis la dernière promotion de grade ou de corps sont signalées ou déposées sur le portail Hal UP : <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non			
* Activité visible de vulgarisation scientifique	Oui[] Non[]		Préciser
* Direction de revue	Oui[] Non[]		Préciser
* Activités (autres que de recherche ou de formation) liées au monde socio-économique			
Contrats privés et/ou publics	Oui[] Non[]	Dire.[] Part.[]	Préciser
* Conseils/expertises privés ou publics	Oui[] Non[]	Pri.[] Pub.[]	Préciser

Synthèse des principales responsabilités occupées depuis la dernière promotion :

Bilan - Avis

Nom, Prénom de l'évaluateur/trice :

Date :

Signature :